

Mme Anik Laplante  
Secrétaire de la Commission spéciale  
Hotel de Parlement  
Québec (Qc), G1A 1A9  
Tel. 418 - 643 - 2722

## **J'ai le droit de mourir quand je veux**

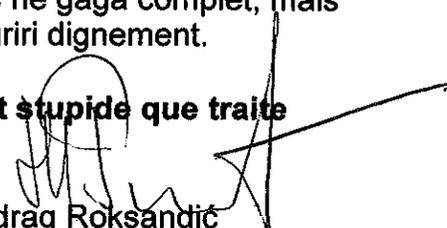
J'ai 80 ans. En ce moment je peux encore bouger, prendre ma douche, manger, prendre soin de moi-même ... Mais combien de temps encore ? Quelques semaines ? Quelques mois ? Deux - trois ans ? Et après ? Dois-je continuer d'exister sans vivre, dois-je souffrir pour satisfaire quelques préjugés hypocrites ?

Je n'ai personne ni à Québec, ni au Québec. Il n'y a personne de s'occuper de moi. Même s'il y avait quelqu'un qui voudrait le faire, je n'accepterais pas car je ne crois pas avoir le droit de maltraiter quelqu'un. Pourquoi quelqu'un autre doit souffrir parce que je suis souffrant ? Je n'ai pas envie non plus de prolonger mes souffrances dans une institution sans égard si je vais être bien traité, ou maltraité (ce qui est plus probable).

Si j'étais cheval, ou chien, ou chat, ou n'importe quel animal, on ne me laisserais pas souffrir pour les raisons humanitaires. Mais, parce que je suis un homme, on va me laisser souffrir pour les mêmes raisons humanitaires. Quelle hypocrisie !

J'aime la vie, mais pas à tout prix. Quand la vie devient la souffrance, rien d'autre que la souffrance, je ne voudrai plus vivre, je ne voudrai pas souffrir. **J'exige le droit de mourir quand je veux, j'exige que la médecine m'aide de mourir sans souffrance.** N'est-il pas le devoir des médecins de diminuer la souffrance des gens ? Mais c'est moi qui doit décider le moment, pas un médecin, sauf je deviens un gaga complet, mais ça peut arriver seulement si l'on m'empêche de mourir dignement.

**Et il faut jeter à poubelle cette loi ridicule et stupide que traite l'assistance aux souffrants comme un crime.**

  
Miodrag Roksanđić